



Programme
des Nations Unies
pour l'environnement

UNEP(OCA)/MED IG.2/Inf.4
15 août 1991

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Septième réunion ordinaire des Parties
contractantes à la Convention pour la
Protection de la mer Méditerranée contre
la pollution et aux protocoles y relatifs

Le Caire, 8-11 octobre 1991

PROGRAMME D'AMENAGEMENT COTIER (PAC)

Rapport sur l'état d'avancement

Table des matières

INTRODUCTION

JUSTIFICATION ET OBJECTIFS DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT
COTIER (PAC)

DEVELOPPEMENTS CONCERNANT LE PROGRAMME D'AMENAGEMENT COTIER
INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE BIENNAL 1990-1991

- I PROJETS PAC EN COURS D'EXECUTION
- II PROJETS PAC EN PHASE PRELIMINAIRE
- III PROJETS PAC PROPOSES
- IV EVALUATION DE L'ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS PAC

ANNEXES:

- Annexe I : Résumé du projet relatif à la région littorale syrienne
- Annexe II : Résumé du projet relatif à la baie d'Izmir
- Annexe III : Résumé du projet relatif à l'île de Rhodes
- Annexe IV : Résumé du projet relatif à la baie de Kastela

INTRODUCTION

1. Lors de la réunion conjointe du Comité scientifique et technique et du Comité socio-économique (Athènes, 6-10 mai 1991), et sur demande de plusieurs délégations, le Secrétariat a informé les participants qu'il établirait un rapport sur l'état d'avancement du Programme d'aménagement côtier (PAC) pour soumission à la Septième réunion des Parties contractantes (Le Caire, 8-11 octobre 1991).

JUSTIFICATION ET OBJECTIFS DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT COTIER (PAC)

2. A la Cinquième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Athènes, 7-11 septembre 1987), le Directeur exécutif du PNUE a présenté un document intitulé "Recommandations du Directeur exécutif en matière de politique générale" (UNEP/IG.74/3/Add.2) expliquant la nouvelle orientation d'ensemble du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) qui avait axé ses activités sur le développement d'une gestion intégrée écologiquement rationnelle du littoral méditerranéen, grâce notamment au processus de la planification intégrée. Cette orientation présuppose une participation active et harmonisée de toutes les composantes du PAM ainsi que des organismes internationaux concernés en vue d'une meilleure utilisation des ressources limitées de la région méditerranéenne dans l'intérêt des pays qui la composent et de leur développement, tout en se conformant aux règles d'une gestion saine et à long terme de l'environnement.

3. Il a été reconnu que, lors de la première décennie du PAM, la majeure partie des activités de celui-ci ont été centrées sur la surveillance de l'état de la mer et sur des interventions visant à améliorer l'état du système naturel. La notion qui s'en est dégagée selon laquelle les sources des problèmes de pollution sont pour la plupart (80%) telluriques et la nécessité d'harmoniser le développement régional et global avec la capacité de réception de l'environnement, ce qui réclame un processus permanent de planification intégrée ainsi qu'une gestion rationnelle des ressources limitées disponibles dans la région, ont conduit au recentrage du PAM sur des activités menées dans les zones littorales.

4. Les nécessités de l'heure, sans compromettre l'aptitude des générations futures à répondre à leurs propres besoins, autrement dit un développement durable, ont constitué un facteur essentiel lors de l'instauration du processus de planification intégrée du développement et de gestion des ressources du bassin méditerranéen.

5. Cependant, il va de soi qu'un programme tel que le PAM ne peut à lui seul remplir un but aussi ambitieux. C'est pourquoi la coopération avec les autorités locales, les institutions, les experts et le grand public de la région méditerranéenne devient un moyen impératif pour le succès de ce recentrage du PAM, et le Programme d'aménagement côtier (PAC) a été vraiment une forme efficace d'instauration de cette sorte de coopération.

6. En réalisant le programme du PAC, le rôle du PAM et de ses diverses composantes (MED POL, REMPEC, PAP, ASP et sites historiques) est avant tout catalyseur. Tout en gardant à l'esprit que leurs ressources financières sont limitées et guère suffisantes pour une instauration complète du processus de planification et de gestion intégrées des ressources des zones côtières de la Méditerranée, il convient de souligner que ce programme est encore capable de concourir à la création d'une base solide en vue d'une intervention ultérieure de plus grande portée.

Comme les activités du PAM et de ses diverses composantes couvrent une gamme complète de problèmes divers liés aux rapports entre environnement et développement qui peuvent apparaître dans tel ou tel programme d'aménagement côtier, l'expérience acquise par le PAM et ses diverses composantes au cours des dix dernières années assura une contribution fondamentale à cet exercice.

Le rôle catalyseur du PAM a pour objet:

- a. d'aviver l'intérêt des autorités, institutions et experts nationaux et locaux à l'égard de la coopération;
- b. de permettre le transfert de connaissances et technologies internationales;
- c. de procurer un concours nécessaire pour l'expertise, la formation et l'équipement minimal, notamment pour les pays du sud de la Méditerranée;
- d. d'introduire des techniques et des outils de gestion écologiquement rationnelle;
- e. de coopérer avec des institutions internationales de financement;
- f. de faire ressortir les problèmes d'une zone déterminée en les plaçant dans un cadre national, régional et international élargi;
- g. de promouvoir la sensibilisation aux problèmes de l'environnement dans la zone de la Méditerranée.

7. Au sein du programme du PAC, un certain nombre de zones ont été retenues dans des pays méditerranéens intéressés. Ces zones doivent présenter des problèmes spécifiques quant au développement et aux répercussions de celui-ci sur l'état de l'environnement, et la nécessité d'une solution à court et à long terme de ces problèmes doit y être exprimée par les autorités nationales et locales. Dans le même temps, ces zones doivent être représentatives en sorte que l'expérience acquise dans la solution des problèmes auxquels elles sont confrontées puisse servir à l'ensemble de la zone littorale de la Méditerranée. Il est essentiel que les pays confirment l'intérêt qu'ils portent au lancement d'un programme sur leurs territoires respectifs, et qu'ils assurent ensuite la diffusion des résultats déterminants et typiques obtenus lors de l'exécution des projets. Chaque pays intéressé devrait garantir les conditions organisationnelles et institutionnelles nécessaires, à commencer par un groupe d'experts nationaux et locaux capables d'assurer la continuité du processus de planification et de gestion intégrées. La base méthodologique de l'application de ce processus se trouve dans le document "Cadre méthodologique commun pour la planification et la gestion intégrées des zones côtières de la Méditerranée" (PAP-4/EM.5/2).

8. Dans le même temps, les réflexions concernant l'adaptation des méthodes prospectives aux petites zones côtières se sont poursuivies, en se fondant sur les enseignements que le Plan Bleu a tirés de l'élaboration des scénarios méditerranéens (cf. "Rapport sur l'atelier technique concernant la méthodologie et les conclusions des scénarios du Plan Bleu, 22-26 mai 1989"; "Une étude de la méthodologie pour la formulation de scénarios régionaux ou locaux basés sur l'expérience du Plan Bleu, septembre 1990").

9. La Sixième réunion ordinaire des Parties contractantes (Athènes, 3-6 octobre 1989) a été informée par le Secrétariat des procédures de mise en oeuvre des projets PAC:

- a. proposition de la part d'une Partie contractante; évaluation par le Secrétariat pour s'assurer que la zone proposée est représentative des situations côtières méditerranéennes, ne fait pas double emploi avec un autre projet pilote en cours d'exécution, a le soutien des autorités centrales et locales et sera accessible à d'autres pays (projets expérimentaux, projets pilotes, par opposition à des projets nationaux d'assistance technique);

- b. désignation de l'équipe de contrepartie; constitution de la base de données; missions sur place; présentation graphique;
 - c. présentation d'un schéma du projet au Bureau des Parties contractantes pour adoption, le projet devant être assorti d'un échéancier et d'un budget à financer par le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée du PNUE;
 - d. recommandations au gouvernement concernant les mesures à prendre, dans le cadre d'un accord; une fois obtenu l'assentiment du gouvernement, diffusion des recommandations à toutes les Parties contractantes ainsi qu'aux sources potentielles de financement.
10. Au cours de l'exercice biennal 1988-1989, le PAP a réalisé quatre projets pilotes/pays: la région littorale syrienne, la baie d'Izmir, l'île de Rhodes et la baie de Kastela.
11. Lors de la Sixième réunion ordinaire des Parties contractantes (octobre 1989), quatre pays ont proposé et la réunion a accepté de poursuivre les travaux sur les quatre projets pilotes en cours du PAM, désormais appelé Programme d'aménagement côtier (PAC), à savoir: baie de Kastela, baie d'Izmir, île de Rhodes et région littorale syrienne.

En outre, la réunion a décidé:

- d'aider les pays méditerranéens à identifier et à formuler des projets de protection de l'environnement et de développement intégré dans les zones côtières, en recourant à des sources nationales et internationales importantes de financement;
- de s'attacher aux projets qui sont le plus viables au point de vue de l'environnement méditerranéen et des organisations de financement;
- moins de dix projet pourraient être étudiés; traiter simultanément jusqu'à trois programmes dans la phase préliminaire et quatre dans la phase d'exécution, à moins qu'un soutien extérieur approprié ne soit trouvé pour des programmes spécifiques;
- de préparer des propositions détaillées pour les nouveaux programmes, y compris les obligations de chaque partie, concernée, signées par les autorités nationales compétentes. Ces propositions seraient évaluées par le Secrétariat et présentées aux Parties contractantes pour adoption;
- de présenter des renseignements sur les projets en cours aux réunions du Comité socio-économique;
- d'assurer la participation du PNUE et d'autres organismes des Nations Unies s'occupant de déchets industriels, toxiques et dangereux;
- d'aider à l'élaboration, l'exécution et la diffusion de projets thématiques modèles susceptibles d'intéresser des pays méditerranéens en raison de leurs innovations et de leur degré d'intégration;
- d'inviter le PNUE et d'autres organisations internationales (comme la Banque mondiale) à octroyer un appui financier à des projets de coopération et à des projets pilotes;
- d'inviter les autorités nationales concernées et les programmes bilatéraux et multilatéraux pertinents à appuyer les quatre projets pilotes en tant que zones de démonstration concrète de protection de la Méditerranée.

12. En ce qui concerne la durée d'un projet, on a envisagé qu'elle devait porter sur quatre ans et se répartir en trois phases essentielles, à savoir:

- une phase préliminaire comportant une investigation, une collecte de données essentielles, la formation et la constitution de capacités locales et nationales, la définition d'options et la formulation d'une proposition de programme;
- une phase d'exécution comportant des activités liées à la compréhension de l'écosystème, des activités spécifiques en rapport avec la prévention ou la lutte antipollution ainsi qu'avec la gestion des ressources, l'introduction de la planification intégrée, la préparation d'études de faisabilité de propositions de projet;
- une phase de suivi.

DEVELOPPEMENTS CONCERNANT LE PROGRAMME D'AMENAGEMENT COTIER INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE BIENNAL 1990-1991

13. La Sixième réunion ordinaire des Parties contractantes (Athènes, 3-6 octobre 1989) a alloué un montant de 670.000 dollars E.U. pour les projets d'aménagement côtier en cours du PAM (baie de Kastela, baie d'Izmir, île de Rhodes et région littorale syrienne), pour l'exercice biennal 1990-1991. Il était prévu que les crédits fournis par le Fonds d'affectation spéciale entraîneraient une contrepartie en monnaie locale du pays concerné.

14. Quatre accords concernant les quatre projet PAC ont été signés entre le PAM/PNUE et les gouvernements respectifs et ont été distribués pour information à tous les points focaux du PAM:

- l'accord concernant le littoral syrien (Syrie) a été signé le 18 juin 1990;
- l'accord concernant la baie d'Izmir (Turquie) a été signé le 20 juin 1990;
- l'accord concernant l'île de Rhodes (Grèce) a été signé le 12 décembre 1990;
- l'accord concernant la baie de Kastela (Yougoslavie) a été signé le 24 décembre 1990.

15. Dans le cadre général du PAC, il est devenu manifeste que la méthodologie utilisée pour les scénarios méditerranéens ne convenait pas entièrement à la construction de scénarios pour des zones géographiques restreintes. C'est pourquoi, au cours de l'exercice biennal 1990-1991 et en consultation avec le nombreux experts méditerranéens, le Plan Bleu a mis au point un approche méthodologique plus appropriée afin de fournir des outils novateurs et opérationnels pour la planification à long terme et les décideurs au niveau local ("Une approche méthodologique des scénarios littoraux", mars 1991). Lors du dernier trimestre 1991, un expert égyptien s'associera à l'équipe du Plan Bleu pour améliorer les aspects environnementaux des scénarios locaux.

I. PROJETS PAC EN COURS D'EXECUTION

A. Programme d'aménagement côtier de la région littorale syrienne

16. Une étude de planification intégrée préparée par le CAR/PAP en 1989 a été présentée au gouvernement syrien avec un ensemble de recommandations pour des initiatives immédiates. Des missions PAP ont été organisées en 1990 et 1991 pour évaluer les possibilités, mettre au point des programmes détaillés et asseoir les bases des travaux pour la préparation du Plan de gestion des ressources côtières, la formation au Système d'informations géographiques (SIG) sur pcARC/INFO, et une EIE pour un complexe touristique.

17. La première et la deuxième phases de la formation au SIG et du Plan de gestion des ressources côtières ont été achevées lors du premier semestre 1991. Pour ces deux actions, il a été constitué des groupes d'experts qui travaillent de concert avec des consultants PAP. Le document de base a été établi pour l'EIE du complexe touristique d'Amrit. Il est prévu qu'à la fin 1991 la formation au SIG sera achevée, tout comme le Plan de gestion des ressources côtières et le document de base pour l'EIE du complexe touristique d'Amrit.

18. Le programme national syrien de surveillance continue, élaboré au titre du programme MED POL et mis en oeuvre depuis 1989, fait partie intégrante du PAC de la région littorale syrienne.

19. Une Equipe de travail sur les implications des changements climatiques attendus sur la région littorale syrienne est en cours de constitution.

20. Une mission PAP s'est rendue en Syrie en avril-mai 1991, et au cours de celle-ci un examen du programme a été entrepris et des activités de suivi ont été convenues (PAP-SY/CRMBR4).

21. S'agissant des études prospectives (autrement dit les scénarios), des contacts ont été noués en 1990 entre le Plan Bleu et un expert syrien qui a participé à un atelier méthodologique (Sophia Antipolis, avril 1991) et qui a reçu la documentation pertinente. L'équipe syrienne qui élaborera les scénarios pour la région littorale syrienne a été désignée, et le Plan Bleu en a été informé en août 1991. Une mission du Plan Bleu devrait avoir lieu d'ici la fin 1991.

22. Un résumé du programme relatif à la région littorale syrienne figure à l'annexe I du présent rapport.

B. Programme d'aménagement côtier de la baie d'Izmir

23. Deux réunions d'experts ont été organisées, une synthèse des données disponibles a été achevée et des contrats portant sur la collecte de données complémentaires ont été signés. Une mission PAP a été organisée afin de définir les conditions nécessaires, et les programmes d'activités relatifs à l'étude de planification intégrée et à la formation au SIG ont été élaborés. La partie turque a mis sur pied un programme de surveillance continue complémentaire.

24. Une réunion d'experts a été organisée (Split, juin 1991) pour évaluer les données disponibles et convenir du démarrage des activités sur "la capacité d'assimilation", "l'EIE de l'émissaire sous-marin" et "la restauration de la partie intérieure de la baie".

25. Une réunion consultative d'experts turcs et de représentants de l'Unité MED/PNUJ et du CAR/PAP s'est tenue à Athènes en juillet 1990 à propos de la définition du programme de surveillance continue de la baie d'Izmir (UNEP(OCA)/MED WG.17/1).

26. La première et la deuxième phases du cours de formation au SIG ont été achevées (Izmir, juin 1991), de même que la préparation des travaux sur l'étude de planification intégrée.

27. Une mission PAP en Turquie (juin 1991) a conclu que l'on disposait d'une base de données fiable pour la préparation de l'étude de planification intégrée de la baie d'Izmir qui avait été initialement prévue pour mars 1991 et a dû être reportée à septembre 1991 en raison de la crise du Golfe. Le caractère de l'étude a été défini et convenu lors de cette mission. Une équipe PAP/Experts turcs a été désignée, et les domaines (sujets) traités par chaque membre de l'équipe (coordination, développement régional, problèmes environnementaux) ont été déterminés. Un bureau doté de tous les équipements nécessaires a été fourni à l'équipe.

28. Il est prévu que la pleine exécution des activités liées au PAP démarrera en septembre 1991. Toutefois, l'achèvement de ces activités dépend directement de l'octroi en temps voulu de l'appui financier de la Banque mondiale et du rassemblement des données nécessaires à l'évaluation de la capacité d'assimilation de la baie.

29. En ce qui concerne les études prospectives relatives à la Turquie, l'équipe du Plan Bleu et les experts turcs ont oeuvré (à partir de février 1990) au niveau national qui sera retenu tant pour la baie d'Izmir que pour la région d'Iskenderun. L'étude a subi des retards en raison de la crise du Golfe.

30. Un résumé du programme relatif à la baie d'Izmir figure à l'annexe II du présent rapport.

C. Programme d'aménagement côtier de l'île de Rhodes

31. Etant donné que l'accord pour ce programme particulier a été signé à la fin 1990, seules des activités préparatoires ont été achevées au cours de cette année. Au début 1991, une réunion consultative s'est tenue avec les autorités grecques et les conditions de démarrage des activités y ont été définies. A la fin septembre 1991, la première et la deuxième phases des travaux sur l'étude de planification seront achevées, de même que la première phase du cours de formation au SIG. Cependant, comme l'appui financier de la Banque européenne d'investissement n'a pas encore été obtenu et que la mise en oeuvre a démarré avec un retard considérable, une partie du programme sera menée à bonne fin lors du premier semestre 1992.

32. Une Equipe de travail sur les implications des changements climatiques attendus sur l'île de Rhodes a été constituée et a tenu deux réunions en décembre 1990 (UNEP(OCA)/MED WG.22/1) et en juin 1991 (UNEP(OCA)/MED WG.29.1). Lors de la première réunion, il a été convenu des objectifs, des hypothèses, des sorties de données, des grandes lignes du rapport et du calendrier détaillé des activités. Lors de la deuxième réunion, l'état d'avancement du programme a été examiné.

33. Deux réunions se sont tenues avec des experts grecs au sujet du programme de surveillance continue pour l'île de Rhodes qui est en cours de mise au point.

34. L'enquête sur les sources de pollution telluriques dans l'île de Rhodes est en cours et devrait être achevée en septembre 1991.

35. S'agissant des scénarios développement/environnement pour l'île de Rhodes, l'équipe grecque a été constituée (octobre 1990) et la teneur et le calendrier de l'étude prospective ont été convenus avec le Plan Bleu. La première phase de l'étude a démarré en novembre 1990. Le responsable de l'équipe grecque a pris part à deux ateliers méthodologiques à Sophia Antipolis (janvier et avril 1991) qui ont permis de définir des outils novateurs qui seront utilisés dans l'étude. Une mission conjointe Plan Bleu - équipe grecque s'est rendue sur l'île de Rhodes en juin 1991 et les résultats de la première phase y ont été examinés les détails et le calendrier des prochaines phases convenus. Il est prévu que l'étude sur les scénarios pour l'île de Rhodes sera achevée en juin 1991. Le "Rapport Phase 1" (juillet 1991) et la base de données socio-économique sont disponibles.

36. Un résumé du programme relatif à l'île de Rhodes figure à l'annexe III du présent rapport.

D. Programme d'aménagement côtier de la baie de Kastela

37. Des documents présentant le modèle des échanges d'eau de mer sous l'effet des vents, le mécanisme des phénomènes d'"eaux rouges", l'application pilote du SIG et la définition de critères pour

l'élimination des eaux usées dans la baie ont été achevés et soumis aux autorités locales concernées ainsi qu'aux responsables du projet national. Les mandats concernant toutes les activités liées au PAP prévues pour 1991-1992 ont été établis, et les participations des équipes locales ont été réglées par contrats. La pleine exécution des activités a démarré à la fin décembre 1990.

38. A la fin septembre 1991, les activités ci-après seront achevées:

- scénarios développement/environnement couvrant la période jusqu'à l'an 2025 (élaborés de concert avec le Plan Bleu);
- enquête sur les ressources en eau de la partie ouest de la zone; enquête sur les ressources en eau des îles de Veliki et de Mali Drvenik.

39. En vue d'un cours de formation au Système d'informations géographiques (SIG) et de son application à la planification et gestion du littoral, des activités préparatoires ont été achevées, du matériel et un logiciel fournis, les participants au cours de formation désignés et le programme du cours défini. Le cours de formation a commencé en août 1991 et l'activité, y compris l'application pilote, sera achevée d'ici la fin de l'année.

40. L'étude concernant l'évaluation d'impact sur l'environnement de l'émissaire sous-marin sera terminée à la fin 1991.

41. L'élaboration de solutions de rechange, de projets préliminaires et de considérations écologiques pour le réseau d'assainissement de Trogir-Kastela a été menée à bonne fin.

42. L'étude sur l'évacuation des déchets solides est terminée.

43. L'Equipe de travail sur les implications des changements climatiques attendus sur la baie de Kastela a été constituée et a tenu sa première réunion à Split, en avril 1991, au cours de laquelle il a été convenue des objectifs, des hypothèses, des sorties de données, des grandes lignes du rapport et du calendrier détaillé des activités (UNEP(OCA)/MED WG.26/2).

44. Le programme de surveillance continue pour la baie de Kastela est en cours de mise au point dans le cadre du MED POL.

45. L'enquête sur les sources de pollution telluriques dans la baie de Kastela est en cours de préparation.

46. Le Programme pour l'environnement dans la Méditerranée (PEM) de la Banque mondiale et son Programme d'assistance technique pour l'environnement méditerranéen (METAP) ont frayé la voie à une coopération et une coordination fructueuses en Méditerranée. S'agissant du projet de Kastela, la Banque a octroyé une subvention de 330.000 dollars E.U. pour le projet. Les activités exposées aux paragraphes 35 à 41 sont en cours d'exécution avec le financement partiel de cette subvention.

47. S'agissant des scénarios développement/environnement pour la baie de Kastela, l'équipe du Plan Bleu a eu plusieurs consultations (septembre 1990 et février 1991 à Sophia Antipolis) avec des experts yougoslaves en vue d'examiner les méthodes et les outils de la construction de scénarios. En octobre 1990, à Split, l'équipe du Plan Bleu a tenu une réunion avec l'équipe yougoslave qui a présenté un projet d'étude envisageant d'adapter un modèle régional à la zone de Kastela. Le Plan Bleu a fourni un appui financier à ce projet qui a été mis en route en décembre 1990 dans le cadre d'un contrat conjoint PB/PAP. Il est prévu que le rapport final sera prêt en septembre 1991 aux fins d'examen et d'évaluation.

48. Un résumé du programme relatif à la baie de Kastela figure à l'annexe IV du présent rapport.

II. PROJETS PAC EN PHASE PRELIMINAIRE

A. Zone de Fuka - Marsa Matruh (Egypte)

49. La zone en question est très prometteuse car elle est d'une grande beauté naturelle et dotée d'une riche alimentation en eau par les aquifères. Elle pourrait se prêter à certaines formes de maraîchage (cultures en serre) et à l'établissement de groupes de population nomades. Les activités préparatoires ont été achevées pour Fuka (une mission PAP/PAM et une autre mission d'un expert PAP, collecte et synthèse des données disponibles). Deux rapports ont été établis, l'un sur la planification et la gestion intégrées de la zone de Fuka et l'autre sur les documents existants concernant les zones de Fuka et de Siwa.

50. Une étude de l'expert égyptien du Plan Bleu (octobre - décembre 1991) s'attachera tout particulièrement aux aspects environnementaux des scénarios concernant les zones de Fuka et de Sfax. Les premiers résultats sont attendus pour le début 1992.

B. Zone de Sfax (Tunisie)

51. Une proposition d'activités préliminaires et de formation d'experts nationaux et locaux au SIG a été achevée et une mission préparatoire MED POL/PAM a également été effectuée en novembre 1989.

III. PROJET PAC PROPOSE (ALBANIE)

52. Lors de la dernière réunion conjointe du Comité scientifique et technique et du Comité socio-économique (Athènes, 6-10 mai 1991), le Coordonnateur du PAM a informé les participants qu'un message était parvenu du ministre des Affaires étrangères de l'Albanie dans lequel celui-ci exprimait un soutien vis-à-vis d'un nouveau projet d'aménagement côtier intéressant ce pays. Le représentant de l'Albanie à la réunion a déclaré que, depuis que son pays était devenu Partie contractante à la Convention de Barcelone et aux Protocoles y relatifs, il avait reçu un concours notable du PAM et du CAR/PAP pour étudier et évaluer la situation de l'environnement dans les régions côtières albanaises. Ce concours était grandement apprécié. Comment concilier les intérêts du développement économique et industriel et ceux de la protection et de l'amélioration de l'environnement, tel était le défi auquel étaient confrontées ces régions. Les questions appelant une attention particulière consistaient en la gestion des ressources en eau, l'évacuation des déchets urbains, l'érosion du sol, la protection des ports contre l'environnement, etc. Il a proposé, et la réunion a approuvé, le démarrage de la préparation d'un nouveau Programme d'aménagement côtier pour l'Albanie au cours de l'exercice biennal 1992-1993.

53. La Septième réunion ordinaire des Parties contractantes (Le Caire, 8-11 octobre 1991) sera invitée à examiner cette recommandation et à se prononcer à son sujet.

IV. EVALUATION DE L'ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS PAC

54. En raison des retards dans la signature des accords relatifs aux quatre projets PAC en cours, des récents développements politiques intervenus dans la région ainsi que des retards dans le versement des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée, la mise en oeuvre effective des quatre projets n'a démarré qu'à la fin 1990. D'autres problèmes rencontrés ont consisté en la nécessité d'une coopération plus intense et plus étroite entre toutes composantes du PAM lors

de l'exécution des projets PAC, des retards dans la garantie d'un concours financier de la part de Banque mondiale et de la Banque européenne d'investissement et la nécessité d'un renforcement des structures nationales et locales exécutant les PAC.

55. Néanmoins, et compte tenu du rythme de mise en oeuvre au cours du premier semestre 1991, on peut admettre que les progrès réalisés jusqu'à présent sont tangibles. La coopération et la contribution entières des pays concernés constituent une condition préalable à la réussite de l'exercice du PAC.

ANNEXE I

Resumé du projet relatif à la région littorale syrienne

Le Programme d'aménagement côtier de la région littorale syrienne sera mis en oeuvre dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée, conformément aux conclusions de la Sixième réunion ordinaires des Parties contractantes à la Convention de Barcelone tenue en octobre 1989 à Athènes (UNEP(OCA)/MED IG.1/5), en étroite coopération avec les autorités syriennes.

Le programme s'est développé à partir du projet pilote PAP mis en route en 1988. La proposition de programme pour 1990-1991 a été conçue en réponse aux priorités définies par les autorités nationales. Son cadre conceptuel repose sur le document "Recentrage du Plan d'action pour la Méditerranée sur la planification et la gestion intégrées écologiquement rationnelles du bassin méditerranéen" (UNEP(OCA)/MED IG.1/Inf.4) du Directeur exécutif du PNUE ainsi que sur la méthodologie adoptée par la Sixième réunion ordinaire et élaborée par la réunion de l'Unité de coordination et des directeurs des CAR en janvier 1990 (UNEP(OCA)/MED WG.13/2).

Toutes les composantes du PAM participent à la mise en oeuvre du programme, de concert avec le PNUE, le ministère d'Etat syrien pour l'environnement et d'autres autorités nationales, régionales et locales qualifiées.

Le programme est axé sur l'instauration et la promotion du processus de planification et de gestion intégrées dans le cadre de 10 activités, à savoir:

I. APPLICATION DES INSTRUMENTS JURIDIQUES

1. Protocole tellurique et Protocole immersions
2. Protocole situations critiques (plan d'urgence) et Convention MARPOL (installations portuaires de réception)
3. Surveillance continue de milieu marin

II. RESSOURCES

4. Implications des changements climatiques attendus sur la région littorale syrienne

III. ACTIVITES

5. Plan de protection et de gestion des monuments historiques

IV. PLANIFICATION ET GESTION

6. Programme de formation au SIG et sa mise en oeuvre dans le plan de gestion des ressources côtières
7. Evaluation d'impact sur l'environnement (EIE) d'une zone retenue pour le développement touristique
8. Scénarios développement/environnement
9. Plan de gestion des ressources côtières
10. Aires spécialement protégées

Il est envisagé que les fonds nécessaires se monteront à 787.000 dollars E.U., ventilés comme suit (en milliers de dollars E.U.):

	Espèces	Nature	Total
- PAM	191	-	191
- PNUE	26	20	46
- Contrepartie syrienne	-	550	550

ANNEXE II

Résumé du projet relatif à la baie d'Izmir

Le Programme d'aménagement côtier de la baie d'Izmir (Turquie) sera mis en oeuvre dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée, conformément aux conclusions de la Sixième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone tenue en octobre 1989 à Athènes (UNEP(OCA)/MED IG.1/5), en étroite coopération avec les autorités turques.

Le programme s'est développé à partir du projet pilote PAP mis en route en 1987. La proposition de programme pour 1990-1991 a été mise au point en réponse aux priorités définies par les autorités et institutions nationales et locales. Son cadre conceptuel repose sur le document du Directeur exécutif du PNUÉ "Recentrage du Plan d'action pour la Méditerranée sur la planification et la gestion intégrées écologiquement rationnelles du bassin méditerranéen" (UNEP(OCA)/MED IG.1/Inf.4), ainsi que sur la méthodologie adoptée par la Sixième réunion ordinaire et élaborée à la réunion de l'Unité de coordination et des directeurs des CAR en janvier 1990 (UNEP(OCA)/MED WG.13/2).

Toutes les composantes du PAM participent à la mise en oeuvre du programme, de concert avec le PNUÉ, le sous secrétariat à l'Environnement auprès de la Présidence du conseil de Turquie, la municipalité de l'agglomération d'Izmir, d'autres autorités et institutions nationales et locales qualifiées, et la Banque mondiale.

Le programme est axé sur l'instauration et la promotion du processus de planification et de gestion intégrées des ressources côtières, dans le cadre des 11 activités ci-après:

I. APPLICATION DES INSTRUMENTS JURIDIQUES

1. Protocole tellurique et Protocole immersions
2. Protocole situations critiques (plan d'urgence) et Convention MARPOL
3. Programme de surveillance océanographique modifié
4. Etude de la capacité d'assimilation de la baie d'Izmir
5. Etude de la restauration de la partie intérieure de la baie d'Izmir

II. RESSOURCES

6. Implications des changements climatiques

III. PLANIFICATION ET GESTION

7. Programme de formation au Système d'informations géographiques (SIG)
8. Evaluation d'impact sur l'environnement (EIE) des émissaires sous-marins
9. Scénarios développement/environnement
10. Etude de planification intégrée pour la zone d'Izmir
11. Etude sur les critères et mesures de protection pour la zone de nidification d'oiseaux migrateurs de Tuzla

Il est envisagé que les fonds nécessaires se monteront à 952.000 dollars E.U., ventilés comme suit (en milliers de dollars E.U.):

	Espèces	Nature	Total
- PAM	216	-	216
- PNUE/GRID	7	-	7
- Contrepartie turque	143	261	404
- Banque mondiale	325	-	325

Le montant indiqué pour la Banque mondiale devra être négocié directement entre le gouvernement turc et la Banque.

ANNEXE III

Résumé du projet relatif à l'île de Rhodes

Le Programme d'aménagement côtier de l'île de Rhodes (Grèce) sera mis en oeuvre dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée, conformément aux conclusions de la Sixième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone tenue en octobre 1989 à Athènes (UNEP(OCA)/MED IG.1/5), en étroite coopération avec les autorités grecques.

Le programme s'est développé à partir du projet pilote PAP mis en route en 1988. La proposition de programme pour 1990-1991 a été conçue en réponse aux priorités définies par les autorités et institutions nationales et locales. Son cadre conceptuel repose sur le document du Directeur exécutif du PNUE "Recentrage du Plan d'action pour la méditerranée sur la planification et la gestion intégrées écologiquement rationnelles du bassin méditerranéen" (UNEP(OCA)/MED IG.1/Inf.4) ainsi que sur la méthodologie adoptée par la Sixième réunion ordinaire et élaborée par la réunion de l'Unité de coordination et des directeurs des CAR en janvier 1990 (UNEP(OCA)/MED WG.13/2).

Toutes les composantes du PAM participent à la mise en oeuvre du programme, de concert avec le PNUE, le ministère grec de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et des Travaux publics, d'autres autorités nationales, régionales et locales qualifiées, et la Banque européenne d'investissement.

Le programme est axé sur l'instauration et la promotion du processus de planification et de gestion intégrées dans le cadre de 14 activités, à savoir:

I. APPLICATION DES INSTRUMENTS JURIDIQUES

1. Protocole tellurique et Protocole immersions
2. Gestion des déchets liquides
3. Protocole situations critiques (plan d'urgence) et Convention MARPOL
4. Surveillance continue du milieu marin

II. RESSOURCES

5. Plan directeur de l'ensemble des ressources en eau
6. Implications des changements climatiques

III. ACTIVITES

7. Programme de planification énergétique écologiquement rationnelle
8. Programme de protection des établissements historiques

IV. PLANIFICATION ET GESTION

9. Programme de formation au Système d'informations géographiques (SIG)
10. Evaluation d'impact sur l'environnement (EIE) de la station d'épuration de la ville de Rhodes
11. Scénarios développement/environnement
12. Programme de formation à la planification intégrée

13. Etude de planification intégrée de l'île de Rhodes
14. Aires spécialement protégés et espèces menacées

Il est envisagé que les fonds nécessaires se monteront à 1.601.000 dollars E.U., ventilés comme suit (en milliers de dollars E.U.):

	Espèces	Nature	Total
- PAM	228	5	233
- PNUC	28	7	35
- Contrepartie grecque	-	883,5	883,5
- BEI	435	-	435
- Divers	-	14,5	14,5

Le montant indiqué pour la BEI devra être négocié directement entre le gouvernement grec et la BEI.

ANNEXE IV

Résumé du projet relatif à la baie de Kastela

Le Programme d'aménagement côtier de la baie de Kastela (Yougoslavie) sera mis en oeuvre dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée, conformément aux conclusions de la Sixième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone tenue en octobre 1989 à Athènes (UNEP(OCA)/MED IG.1/5), en étroite coopération avec les autorités yougoslaves.

Le programme s'est développé à partir du projet pilote mené en 1988 et 1989 par le Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires, basé à Split, en coopération avec les autorités et institutions nationales, régionales et locales. Ce projet a été harmonisé et associé avec le projet "Gestion des ressources naturelles de la baie de Kastela" et avec un projet de développement des infrastructures (Projet écologique intégré Split-Solin-Kastela). Le premier projet est en cours d'exécution par l'université de Split et l'Académie yougoslave des sciences et des arts, et le second par les municipalités concernées.

Le cadre conceptuel du Programme d'aménagement côtier du PAM 1990-1991 repose sur le document du Directeur exécutif du PNUE "Recentrage du Plan d'action pour la Méditerranée sur la planification et la gestion écologiquement rationnelles du bassin méditerranéen" (UNEP(OCA)/MED IG.1/Inf.4) ainsi que sur la méthodologie adoptée par la Sixième réunion ordinaire et élaborée par la réunion de l'Unité de coordination et des directeurs des CAR en janvier 1990 (UNEP(OCA)/MED WG.13/2).

Toutes les composantes du PAM participent à la mise en oeuvre du programme (MED POL, CAR/PAP, CAR/PB, CAR/ASP, REMPEC, de même que les bureaux de l'OMS et de la FAO fonctionnant au sein du PAM), de concert avec la Banque mondiale par le biais du programme méditerranéen (PEM). La part dévolue à la Banque mondiale dans tous les Programmes d'aménagement côtier du PAM a été convenue avec le PNUE/PAM, tandis que sa participation au programme "Baie de Kastela" a été négociée et convenue entre la Banque Mondiale, le PAM et les autorités nationales et locales compétentes.

En plus des représentants des autorités nationales et locales, des institutions et experts locaux, des institutions et experts internationaux, les institutions internationales participant à la tranche du programme exécutée par le CAR/PAP comprendront: le GRID-PNUE (Base de données sur les ressources mondiales - PNUE) à Nairobi, l'UNITAR (Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche) à Genève, l'AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique) à Vienne, le DIE-PNUE (Département Industrie et Environnement - PNUE) à Paris, le ministère néerlandais du Logement, de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, l'Agence de contrôle de l'environnement de Rijnmond (Pays-Bas) et la Direction de la sûreté et de la fiabilité de Warrington (Royaume-Uni).

Le programme est axé sur l'instauration et la promotion du processus de planification et de gestion intégrées des ressources côtières, dans le cadre de 12 activités.

Les objectifs du programme sont les suivants:

- a) A l'aide de la compétence technique internationale et des fonds approuvés, et en coopération avec les autorités, les institutions et les experts locaux, contribuer à l'amélioration de l'état de la pollution dans la zone de la baie de Kastela, et fournir ou compléter les données ainsi que les connaissances techniques et scientifiques essentielles pour la conception et l'exécution du projet d'infrastructures;
- b) introduire et vérifier dans la pratique les outils et les techniques modernes de planification et de gestion intégrées sous les conditions locales;

Outre ces objectifs à long terme, chacune des 12 activités comporte ses propres objectifs immédiats destinés et adaptés aux besoins et prescriptions des utilisateurs finaux, à savoir, en l'occurrence, les municipalités de Split, Solin, Kastela et Trogir, et les deux projets (le projet d'infrastructures et le projet "Gestion des ressources naturelles de la baie de Kastela").

Ces activités sont:

1. Enquête sur les sources de pollution tellurique
2. Evaluation du risque de pollution par les hydrocarbures et les autres substances nocives et établissement d'un plan d'urgence
3. Collecte de données écologiques manquantes et autres données pertinents sur l'aquatorium de la baie de Kastela pour la construction des systèmes d'infrastructure et la réalisation d'autres activités proposées (programme de surveillance continue)
4. Implications des changements climatiques attendus
5. Application du Système d'informations géographiques
6. Evaluation des aléas et gestion des risques écologiques dus aux activités énergétiques, industrielles, de transport et autres (HARM)
7. Scénarios développement/environnement couvrant la période allant jusqu'à l'an 2025
8. Evaluation d'impact sur l'environnement de l'émissaire sous-marin
9. Etude visant à déterminer le niveau optimal d'épuration des eaux usées municipales
10. Evaluation de la zone de Pantan, d'une valeur naturelle et historique particulière, et proposition de protection et de gestion de la zone
11. Enquête sur les ressources en eau de la partie ouest de la zone
12. Enquête sur les ressources en eau de l'île de Drvenik Veli

Pour la mise en oeuvre de ce programme, des montants respectifs de 190.000 et de 108.000 dollars E.U. seront assurés de la part du PAM et de la Banque mondiale. Les fonds escomptés d'autres sources internationales se monteront à 35.000 dollars E.U. La contribution de contrepartie (autorités et structures locales) sera principalement en nature et se montera à 252.000 dollars E.U.